



Erreur de date entretien préalable licenciement

Par **Chienkisenc**, le **02/03/2013** à **11:46**

Bonjour,

La convocation à l'entretien préalable au licenciement que je viens de recevoir me convoque le lundi 5 mars 2013 ! Puis-je refuser cet entretien un jour qui n'existe pas ? Si je ne m'y rends pas cette erreur peut elle me permettre de contester le licenciement le cas échéant ?

Merci pour votre aide

Par **Ales**, le **15/03/2013** à **20:18**

Bonjour,

Qu'avez vous fait ?

En tout état de cause ne vous permettra pas de contester le licenciement.